

Compte-rendu de la Réunion du Comité Départemental de Motocyclisme du 4 novembre 2005

Présents :

- Bruno MAILHE Président
- Christian ALRIC Trésorier
- Hélène GRIMAL Secrétaire
- Aveyron Moto Verte - Guy ALIBERT - 05-65-46-55-93
- Moto Club des Grands Causses
 - Thierry VAYSSADE- 05-65-59-47-10 et Eric DELEVAUX
- Moto Club Lézérou - Alain BRU et Charly
- Moto Nature d'Olt - René GALIBERT – 05-65-44-01-77
- Réquista Moto Sport - Gilles FIRMIN – 05-65-74-05-38
- Moto Club Rouergat - Jacques MOLY – 06-83-75-50-85
- Moto Club Ruthénois - Bernard CAUSSIGNAC – 05-65-46-92-66
- Moto Club Saint Affricain - André PEYROTTE – 05-65-49-38-00
- Mot'Aubrac - Joël DIJOLS – 06-71-27-22-79
- Xtrèm'Enduro - Jean-Luc DURAND – Gilles MARRE
- Moto Club du Carladez - Manu CAZES – 05-65-66-30-89

- Cap Moto : - Fabrice NOUET- 06-81-49-73-54

Excusés :

- Team Moto Sprint
- Luc Primaube Enduro

Absents :

- Moto Club 12
- Montée Impossible 12
- Moto Club Villecomtal
- Séverac Moto Sport
- Section Aubin

Ouverture de séance : 20h15

AFFILIATION DU CDM A LA FFM :

Le CDM est affilié d'office et à titre gratuit dans la mesure où il renvoie les procès verbaux des assemblées générales et les compte-rendus des réunions à la FFM et à la LMMP (Ligue Moto Midi Pyrénées).

Dès lors, il peut organiser des manifestations au même titre que la FFM ou les Ligues Régionales. Réponse donnée par M. BOISGROLLIER, service juridique FFM et confirmé par SONIA (service club FFM) lundi 7/11.

L'ACT 2006 est donc inscrite au calendrier FFM par le CDM.

Le CDM peut couvrir des manifestations organisées par des clubs non affiliés à titre exceptionnel.

Le CDM ne délivrera aucune licence, mais peut rembourser aux clubs les licences « OFFICIEL ».

Il y a 15 clubs affiliés FFM sur le département et 3 clubs ou sections non affiliés. La création d'Aveyron Moto Verte avait pour but de regrouper plusieurs clubs en un seul et d'économiser des droit d'inscriptions. Ce n'est pas du tout l'objectif du CDM.

Le président précise que le PV de l'Assemblée Générale du 3 juin a bien été envoyé à la LMMP et à la FFM. Depuis aucune convocation ni compte -rendu de réunion de la LMMP ne nous sont parvenus.

RESUME ACT 2005 :

Cette édition a été particulièrement réussie.

En raison de la masse de travail exigée, le responsable du tracé, Sébastien CARCUAT, ne peut plus assumer seul tout le travail.

Il serait souhaitable de trouver 3 personnes qui voudraient vraiment s'investir pour le second.

Pour les personnes intéressées, prendre contact avec Sébastien – 06-83-75-68-32 ou Jacques 06-83-75-50-85.

Bruno rappelle que le matériel de l'ACT peut être mis à disposition des clubs et sections qui le souhaitent.

REPAS DU 30-10-05 :

220 personnes ont répondu présents.

Tous ont apprécié cette soirée conviviale et familiale.

Il serait bon de pérenniser la date de cette journée et de la faire plus tôt.

ACTION SPORT DE PLEINE NATURE :

Le CDESI n'ayant pas repris ces activités, aucune réunion n'a été programmée depuis le printemps.

CODEVER :

Suite au projet de durcissement de la loi Lalonde, le CODEVER lance une pétition nationale contre la « REPRESSION AVEUGLE ET SYSTEMATIQUE DES ADMINISTRATIONS » et une journée nationale est prévue à Paris le 20 novembre. La délocalisation aidant, une manifestation est prévu le même jour à TOULOUSE 11h00 Place du Capitole

Au sein du CDM, les interlocuteurs CODEVER sont :

- **Joël BEZOMBES 06-83-53-17-36**
- **Jean-Luc DURAND xtreme.monas@tele2.fr**
- **Daniel**

SECOURS :

La difficulté pour trouver médecins et ambulanciers pour nos manifestations devient un sérieux problème.

Bruno propose de se rapprocher de la LMMP pour envisager plusieurs solutions.

DAKAR :

Guillaume FLOIRAC va, cette année, participer au DAKAR et demande une participation, même symbolique du CDM.

Le Moto Club des Grands Causses nous informe que Alain DUCLOS participe lui aussi au DAKAR.

Après un vote, le CDM préfère privilégier la formation et l'éducatif.

2 structures éducatives sont en place sur le département :

- Moto Club Rouergat adhérent CDM
- Moto Club Rouquetois non adhérent CDM

RECENSEMENT:

Il va être fait un recensement des adhérents motos sur le département.

Pour faciliter la tâche du secrétariat, merci de faire parvenir à Hélène la liste de vos adhérents ainsi que leurs coordonnées.

LICENCE 1 EPREUVE :

Après renseignements pris auprès de la FFM, les ligues reçoivent une ristourne de 9% du montant des licences à la journée. Elles n'ont aucune obligations fédérales d'en reverser une partie aux clubs.

Le CDM va faire faire une banderole qui sera à la disposition des clubs et sections.

COTISATIONS 2006 :

Après un vote le montant des cotisations est de :

Forfait jusqu'à 30 adhérents : **50€ par an**

A partir de 31 adhérents : **100€ par an.**

Veillez faire parvenir votre cotisation au bureau : BP 11 12430 Villefranche de Panat

FORMATION :

Guy Tardieu à en charge d'organiser une formation avant fin janvier :

Tronc commun et 1^{er} Degré Enduro Directeur de Course.

Envoyer les candidatures à Hélène **avant le 20 décembre.**

Si le nombre de candidats est suffisant (8 à 10), la formation se fera sur le département.

Prochaine réunion le 3 février 2006 au Crystal à 20h00

Fin de séance : 23h40